## Décision collective de nomination du premier: gérant

Les soussignés,

M. CIPIERRE Jean-Denis Mme GRIFFON ép CIPIERRE Sophie M.PENICAUD Christophe

demeurant à La Fouillardie 24800 CORGNAC S/ISLE demeurant à La Fouillardie 24800 CORGNAC S/ISLE Mme DESCARD ép PENICAUD Béatrice demeurant à La Fouillardie 24800 CORGNAC S/ISLE demeurant à La Fouillardie 24800 CORGNAC S/ISLE

agissant en qualité d'associés fondateurs de la société 1.2.3 Cuisines, société à responsabilité limitée, en formation, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est fixé à Le Bourg 24800 CORGNAC S/ISLE

## Ont procédé à la nomination du premier gérant :

## M. PENICAUD Christophe

né le 12 août 1969 de nationalité française demeurant à La Fouillardie 24800 CORGNAC S/ISLE

est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant a tous pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable du directeur général :

- Engagements financiers ou engagements ayant des conséquences financières supérieures à un montant de 3000 euros
- Embauche de personnel cadre, fixation de leur rémunération,
- Prise de participation dans d'autres sociétés.

En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le gérant ne recevra aucune rémunération.

M. PENICAUD déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Fait à Corgnac sur l'isle, En double exemplaire, Le 7 juin 2010.

Signature de tous les associés

Signature du gérants précédée de la mention "bon pour acceptation des fonctions de gérant,